



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux décembre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du seize décembre 2016, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

**Etaient présents :** Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Jean Michel CALVI, Christine DENIS, Franck ESSERTEL (arrivé à 20h40), Christiane FONT, Karine FONT, Régis GUINAND, Jérôme GUBIEN, Lionel MILETIC, Geneviève FAYOLLE

**Absents :**

**Excusés :** Anne DITCHFIELD, Franck GUILLON, Marie Andrée COUTURIER, Anne Sophie BOUTEILLE

**Pouvoirs :** Franck GUILLON à Jean Michel CALVI, Anne DITCHFIELD à Fabrice BOUCHUT, Anne Sophie BOUTEILLE à Claude GOY

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) :** Claude GOY

### ▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 17 Novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### ▪ **Délibérations**

⇒ ***N° 2016-72 : Election des conseillers communautaires siégeant à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais***

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté des communes des Monts du Lyonnais issue de la fusion de la Communauté de communes les Hauts du Lyonnais et de la communauté de communes de Chamousset en Lyonnais est fixée selon un accord local. La commune de LARAJASSE sera représentée par deux conseillers communautaires. Monsieur le Maire rappelle que le mode d'élection est un scrutin de liste à un tour. La liste proposée est formée de M. Fabrice BOUCHUT et de M. Jean Michel CALVI.

Après avoir procédé à l'élection, la liste composée de M. Fabrice BOUCHUT et de M. Jean Michel CALVI est élue à la majorité.

**Adopté comme suit :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

⇒ ***N° 2016-73 : Convention de participation financière à la réalisation d'un schéma d'eaux pluviales***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais et le SIMA Coise ont constitué un groupement de commande pour la réalisation d'une étude sur les eaux pluviales : schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant

hydrographique de la Coise pour les écoulements de surface sur le périmètre du SIMA Coise et à l'échelle parcellaire sur le périmètre de la CCHL pour prévenir les dysfonctionnements engendrés sur le système d'assainissement. La compétence schéma eaux pluviales relève des communes. La communauté de communes porte techniquement et administrativement la part de l'étude liée aux obligations communales.

La Communauté est maître d'ouvrage de l'étude schéma eaux pluviales pour le compte de 9 communes du périmètre de la CCHL. Le marché est passé à l'issue d'une consultation dans le cadre d'un groupement de commande avec le SIMA Coise. L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par l'agence technique départementale. La prestation sera réalisée par le Bureau d'études Réalités. La dépense totale s'élève à 42 650€ HT. Des mesures complémentaires pourront intervenir en cas de besoin et rémunérées selon le bordereau de prix. Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. La Communauté de communes assure l'ensemble des dépenses, encaisse les subventions.

La participation financière de chacune des communes sera proportionnelle à sa population. Ainsi la participation financière de la commune de Larajasse sera de 12.76% du solde des dépenses, subventions déduites.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de participation financière à la réalisation d'un schéma d'eaux pluviales, avec la communauté de communes des Hauts du Lyonnais.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2016-74 : Vente terrain – ZA BEL AIR – Lot n°2 – Parcelle C1286 – 21 275 € HT**

Monsieur le Maire expose qu'un acquéreur est intéressé par l'achat d'un terrain sur la zone artisanale de Bel Air. Il s'agit de M. Alexis GAUDENECHÉ qui souhaite acheter la parcelle C1286 d'une superficie de 851 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, en séance du 22 mai 2014, avait délibéré sur le prix des terrains de la ZA, les fixant à 25 € hors taxes le mètre carré.

M. Alexis GAUDENECHÉ souhaite ainsi acheter ce terrain au prix de 21 275 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la vente de la parcelle C1286, d'une superficie de 851 m<sup>2</sup>, au prix de 21 275 € HT, à M. Alexis GAUDENECHÉ.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2016-75 : Création d'un marché hebdomadaire – Approbation règlement et détermination des droits de place**

Monsieur le Maire présente le projet de mettre en place un marché alimentaire hebdomadaire dans le centre bourg de Larajasse, sur la Place des Platanes, tous les vendredis soirs, de 16h00 à 20h00.

Il est proposé d'appliquer les droits de place suivants : 1 € par mètre linéaire + 1 € pour l'électricité soit un forfait de 200 € par an pour 3 mètres linéaires.

Les demandes des professionnels pour participer à ce marché seront validées en conseil municipal.

Considérant que les organisations suivantes ont été consultées sur les modalités du règlement : Chambre d'agriculture du Rhône, Chambre de commerce et d'industrie, Syndicat interprofessionnel des commerçants et des marchés du Rhône et de la région lyonnaise, UNFD, Interprofessionnel des commerçants et artisans des marchés de détail Rhône Alpes, Syndicat interprofessionnel des marchés alimentaires du Lyonnais et Bienvenue à la ferme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de créer un marché hebdomadaire communal,
- **adopte** le règlement du marché,
- **décide** d'appliquer les droits de place suivants : 1 € par mètre linéaire + 1 € pour l'électricité soit un forfait de 200 € par an pour 3 mètres linéaires
- **charge** M. le maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-76 : Demande de subvention au titre du FISAC**

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention peut être faite auprès du FISAC (Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour la réalisation de travaux de modernisation et de réhabilitation de l'épicerie « Au Petit Marché », située dans le centre bourg de Larajasse.

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises qui pourront être retenues pour la réalisation de ces travaux. Le coût total hors taxes des travaux est de 16 492 € (rénovation façade, travaux d'électricité, travaux de plâtrerie peinture et installation d'un store.)

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut prétendre à une subvention de 20% pour la réalisation de ce projet au titre du FISAC et demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention en ce sens.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2016-77 : Attribution d'une subvention à l'association P'OSER**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 85 000€ au compte 6574 « subventions aux associations ». Monsieur le Maire présente la demande formulée par l'association P'OSER.

Après en avoir valablement délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € à l'association P'OSER.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2016-78 : Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel**

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 20 Octobre 2016, le conseil municipal avait décidé d'adhérer à compter du 1er janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2020 au contrat-cadre d'assurance groupe pour garantir la commune contre les risques financiers liés au régime de protection sociale. Ce contrat-cadre avait été négocié par le CDG 69. Pour rappel, les conditions du contrat étaient les suivantes :

- Catégorie de personnel assuré : fonctionnaires titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL
  - Risques garantis : tous les risques
  - Franchise : 10 jours pour tous les risques
  - Taux de cotisation : 5,89%
- Catégorie de personnel assuré : fonctionnaires titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public
  - Risques garantis : tous les risques
  - Franchise : 10 jours pour tous les risques
  - Taux de cotisation : 1,10%

Suite à la délibération du conseil municipal n°2016-64, la commune a souhaité résilier son contrat actuel auprès du CIGAC. Or, le CIGAC refuse la résiliation du contrat du fait du délai de résiliation non respecté (4 mois). Par ailleurs, le CIGAC souhaite renégocier ses tarifs et revoir les taux de cotisation comme suit :

- Catégorie de personnel assuré : fonctionnaires titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL
  - Risques garantis : tous les risques
  - Franchise : 10 jours pour tous les risques
  - Taux de cotisation : 5,20%
- Catégorie de personnel assuré : fonctionnaires titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public
  - Risques garantis : tous les risques
  - Franchise : 10 jours pour tous les risques
  - Taux de cotisation : 1,00%

Les taux de cotisation présentés ci-dessus sont plus avantageux pour la Commune. A ce titre, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'annuler la délibération n°2016-64 du 20 Octobre 2016 et de contractualiser à nouveau auprès du CIGAC dans les conditions fixées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2016-79 : Vente Terrain – Les Martinières – Parcelle F1165 – 70 000 €**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Sébastien DUCHAMPT et Mme Stéphanie Claudine Corinne DIANA se portent acquéreurs d'une parcelle située au lieu dit « Les Martinières », cadastrée F1165, d'une superficie de 1 223 m<sup>2</sup>. Le prix de vente du terrain s'élève à 70 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** la cession de la parcelle F 1165 au lieudit « Les Martinières », d'une superficie de 1 223 m<sup>2</sup>, pour un montant de 70 000 €, à Monsieur Sébastien DUCHAMPT et Mme Stéphanie Claudine Corinne DIANA
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2016-80 : Modification attribution Indemnité d'Administration et de Technicité**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le personnel communal perçoit une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), instituée par délibération en date du 24 février 2005, puis revue par délibération en date du 03 décembre 2007. Compte tenu de l'embauche d'un technicien principal 1ère classe, il convient de modifier la délibération du 03 décembre 2007.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir modifier les grades pour lesquels l'IAT est versée, soit :

- Adjoint technique de 1ère classe
- Adjoint technique de 2ème classe
- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe
- Technicien principal 1ère classe

Adopté à l'unanimité

- **Délégation du Maire**

Attribution du marché de révision du PLU au cabinet AUA GRIEU pour un montant total HT de 31 250 €.

- **Questions diverses**

**Commission Urbanisme**

- Instruction des documents d'urbanisme en cours

**Commission Jeunesse, Sports et relations aux associations**

- La commission propose au conseil municipal de maintenir les tarifs de location des salles municipales pour 2017. Le tarif de location de la salle culturelle pour les bals des associations communales sera de 270€ (comme pour la salle Ste Anne). La commission établira une plaquette de présentation des salles afin d'essayer d'optimiser les locations
- L'ADAPEI du Rhône a adressé en mairie une demande de subvention de 280 € pour son fonctionnement. Au vu du budget de cette association (plusieurs dizaines de millions d'euros) et du fait que ce ne soit pas une association communale, la commission propose de ne pas donner suite à cette demande.
- Le bilan des subventions municipales attribuées lors de l'année 2016 est le suivant :

COMMUNE DE LARAJASSE / BILAN DES SUBVENTIONS / ANNE 2016		
ASSOCIATIONS COMMUNALES		
Nom de l'association	Délibération n°	Montant
Croq'Livres	2016-28	4 000,00 €
AS Larajasse	2016-28	1 500,00 €
J'Arts'Air	2015-74	300,00 €
Salle des Murataires	2016-66	250,00 €
ACCA	2016-65	200,00 €
P'Oser	2016-77	150,00 €
TOTAL		6 400,00 €
AUTRES SUBVENTIONS		
Nom de l'association	Délibération n°	Montant
OGEC	2016-08/2016-10	61 386,00 €
Ecole publique	2016-39	1 512,00 €
CASCC		1 497,00 €
Ciné Filou	2016-51	190,00 €
TOTAL		64 585,00 €
<b>MONTANT TOTAL SUBVENTIONS : 70 985,00 €</b>		

Pour 2017, le même budget a été demandé à la commission finances.

- La convention de mise à disposition des salles communales pour l'association des familles a été modifiée (mise à disposition à titre gratuit pour l'utilisation de la salle culturelle le mardi soir pour la gym et la zumba) pour être conforme à ce qui se pratique avec les autres associations. En effet, depuis deux ans, le mode de rémunération de ses intervenants a été revu par l'association (indemnité versée par

l'association), ce qui n'était pas le cas lors de l'élaboration de cette convention en 2012 (intervenants payés en direct par les adhérents participant à l'activité). Les conditions de mise à disposition des salles du Soleil Couchant et de L'Aubépin restent inchangées (versement de loyers à la commune).

#### **Commission Voirie**

- Achat d'un tracteur pour le service technique

#### **Commission Tourisme**

- L'Office de Tourisme des Hauts du Lyonnais s'étend au territoire de Chamousset, et interviendra sur le même territoire que celui de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

#### **Informations diverses**

- Fusion du club de football de Larajasse et de l'ES Chatelard. Le nouveau club se nommera l'Union Sportive des Monts à la saison prochaine.
- Changement des verrières au Pôle d'Animation
- Réflexion en cours sur le changement de lieu de la MJC. La commune a obtenu une dérogation du SDMIS pour maintenir l'ouverture du local actuel, mais doit trouver d'autres solutions. Il convient de trouver un local mieux adapté. Le bureau de la MJC a été rencontré et des discussions sont en cours.
- Les Brigades vertes sont venues trois jours supplémentaires sur la Commune pour l'entretien de sentiers et des chemins ruraux destinés à la randonnée
- La dernière réunion de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais a eu lieu lundi 19 décembre 2016
- Rencontre avec le Président de la Communauté de communes des Hauts du Lyonnais, les Maires et le groupement des 4 Cantons afin de faire un point sur l'association et les adhésions des participants. Les cotisations vont diminuer les années à venir.
- Rencontre avec des propriétaires du lotissement de Grand Maison pour les informer du projet de vendre une parcelle qui se situe dans le lotissement.
- Vœux du Maire le 07 Janvier 2017, à 10h00 au Pôle d'animation

#### **Parole donnée au public**

- Une question est posée sur la centralité de Larajasse. Monsieur le Maire fait le point sur l'aménagement du centre bourg : réception partielle du chantier. Une réserve a été mise sur le stabilisé renforcé. Le chemin piétonnier qui conduit au Pôle d'animation sera refait en janvier. Le marquage au sol a été établi. Les plantations seront réalisées au premier trimestre 2017.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00  
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 19 Janvier 2017, à 20h00, en Mairie**